

CONSEIL D'ADMINISTRATION
19 septembre 2024

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 19 septembre 2024 à La Sarre et en Teams

Présences : Madame Carole BÉDARD
Monsieur Louis BOURGET
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Madame Nathalie QUENNEVILLE
Madame Katia QUINCHON
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT

Absences : Monsieur Stéphane GINGRAS
Monsieur Sylvain PLOUFFE
Madame Sonia TOUZIN-GENDRON

Monsieur Daniel Marcotte préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence pour les membres ne pouvant être présents. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 14 h.

CA-2024-08-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Carole Bédard, l'ordre du jour est adopté avec ajout d'un sujet au point 8.18 :

Ouverture de la séance

- CA-2024-08-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2024-08-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 14 juin 2024
- CA-2024-08-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2024
- CA-2024-08-04 Information du président-
 - 4.1 Activités du président
- CA-2024-08-05 Information de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Activités de la présidente-directrice générale
 - 5.2 Nomination de la présidente-directrice générale adjointe
 - 5.3 Modification à la structure d'encadrement supérieur
 - 5.4 Nomination à la Direction de la protection de la jeunesse – programme jeunesse
 - 5.5 Nomination à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique
 - 5.6 Nomination à la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées
 - 5.7 Nomination à la Direction des soins infirmiers
- CA-2024-08-06 Suivi des comités du conseil d'administration

- 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.1.1 Rapport annuel du comité de gouvernance et d'éthique 2023-2024
- 6.2 Comité de vérification
- 6.3 Comité de vigilance et de la qualité
- 6.4 Comité de révision
- 6.5 Comité des ressources humaines
- 6.6 Comité des immobilisations
- 6.7 Comité des usagers du centre intégré
 - 6.7.1 Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI)
- CA-2024-08-07 Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue
- CA-2024-08-08 Ordre du jour de consentement
 - 8.1 Statuts et privilèges de médecins de famille
 - 8.2 Statuts et privilèges de médecins spécialistes
 - 8.3 Statuts de pharmaciens
 - 8.4 Démissions de médecins et pharmaciens
 - 8.5 Démissions de chefs adjoints du département de médecine spécialisée
 - 8.6 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation
 - 8.7 Renouvellement des permis des centres de procréation assistée
 - 8.8 Démission et nomination au comité de révision
 - 8.9 Modification au calendrier 2024-2025 des séances ordinaires du conseil d'administration
 - 8.10 Révision du protocole Intervention en santé mentale et en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté
 - 8.11 Rapport financier trimestriel AS-617 – période 3
 - 8.12 Signataires pour les affaires bancaires
 - 8.13 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation
 - 8.14 Rehaussement de l'enveloppe 2024-2025 du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
 - 8.15 Reconnaissance et admissibilité d'un organisme communautaire au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
 - 8.16 Dérogation du CA pour les modifications aux règles du calendrier de conservation
 - 8.17 Accès à la gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA)
 - 8.18 Modification aux permis d'exploitation de l'établissement
- PÉRIODE DE QUESTIONS
- CA-2024-08-09 Tableau de bord du conseil d'administration et suivi de la planification stratégique 2023-2027
- CA-2024-08-10 État de situation financière
- CA-2024-08-11 État de situation des ressources humaines
- CA-2024-08-12 Suivi des projets d'infrastructure
- CA-2024-08-13 Affaires diverses
- Lieu et date de la prochaine assemblée
- Levée de la séance
- Période de questions pour les médias
- Huis clos

CA-2024-08-14 Évaluation de la rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-08-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2024

RÉSOLUTION

CA-2024-81 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 14 juin 2024

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 14 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-08-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2024

RÉSOLUTION

CA-2024-82 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 20 juin 2024

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 20 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-08-04 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 15 juin au 9 septembre 2024.

CA-2024-08-05 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1 Activités de la présidente-directrice générale

Suivi des activités de la présidente-directrice générale:

- Rencontres régulières avec les équipes de gestion de l'établissement;
- Rencontres avec l'équipe sous-ministérielle et les PDG – rencontres du comité de gestion du réseau en lien avec la transformation;
- Rencontres avec le comité directeur du RUISSS McGill;
- Rencontres avec le comité directeur Optilab-CUSM;

- Rencontres avec quelques élus dans les différentes MRC de la région;
- Rencontres avec les dirigeants des maisons de soins palliatifs;
- Rencontres avec les élus du Parti Québécois;
- Rencontre du chantier de transformation coordination et fluidité.

5.2 Nomination de la présidente-directrice générale adjointe

Mme Roy informe de la nomination par le ministre de Mme Évelyne Grenier-Ouimette au titre de présidente-directrice générale adjointe de l'établissement.

5.3 Modification à la structure d'encadrement supérieure

RÉSOLUTION

CA-2024-83 Modification à la structure d'encadrement supérieur

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (LMRSSS);

Attendu que les modifications apportées au sein des deux directions concernées sont faites dans un souci de cohésion et d'optimisation de la structure d'encadrement;

Attendu la volonté de revoir la structure d'encadrement de l'établissement afin qu'elle corresponde davantage à la vision de l'organisation.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'adopter les modifications à l'organigramme du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue au sein de la Direction de la protection de la jeunesse et de la Direction du programme jeunesse, soit :

- La création d'un poste de directeur(trice) à la protection de la jeunesse et du programme jeunesse
 - L'abolition du poste de directrice du programme jeunesse
- La création du poste de directeur(trice) adjoint(e) de la protection de la jeunesse
 - L'abolition du poste d'adjointe au directeur de la protection de la jeunesse
- La création du poste de coordonnateur clinique du programme jeunesse

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Nomination à la Direction de la protection de la jeunesse – programme jeunesse

RÉSOLUTION

CA-2024-84 Nomination à la Direction de la protection de la jeunesse – programme jeunesse

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (LMRSSS);

Attendu que les modifications apportées au sein des deux directions concernées sont faites dans un souci de cohésion et d'optimisation de la structure d'encadrement;

Attendu la volonté de revoir la structure d'encadrement de l'établissement afin qu'elle corresponde davantage à la vision de l'organisation;

Attendu que le poste de directeur à la protection de la jeunesse est considéré vacant depuis novembre 2022;

Attendu que Mme Sylvie Leblond effectue l'intérim depuis la vacance du poste en cumulant son poste de directrice du programme jeunesse;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Sylvie Leblond à titre de directrice à la protection de la jeunesse et du programme jeunesse du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 19 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Nomination à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique

RÉSOLUTION

CA-2024-85 **Nomination à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique**

Attendu que le poste de directrice à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique est temporairement dépourvu de titulaire;

Attendu que madame Mylène Racine occupe le poste de directrice adjointe à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique;

Attendu la recommandation de nommer madame Mylène Racine sur l'intérim de directrice;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Louis Bourget

IL EST RÉSOLU

De nommer madame Mylène Racine à titre de directrice intérimaire à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 19 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Nomination à la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

RÉSOLUTION

CA-2024-86

Nomination à la Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Attendu que le poste de directeur(trice) adjointe à la Direction des programmes de soutien à l'autonomie des personnes âgées est considéré vacant depuis le 1^{er} mars 2024;

Attendu le processus d'appel de candidatures et de sélection mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le poste fut comblé de façon intérimaire entre mars et septembre 2024 par madame Nancy Tremblay;

Attendu la recommandation de nommer madame Tremblay sur le poste de directrice adjointe à la Direction des programmes de soutien à l'autonomie des personnes âgées;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

De nommer madame Nancy Tremblay à titre de directrice adjointe à la Direction des programmes de soutien à l'autonomie des personnes âgées du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 18 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Nomination à la Direction des soins infirmiers

RÉSOLUTION

CA-2024-87

Nomination à la Direction des soins infirmiers

Attendu que le poste de directrice à la Direction des soins infirmiers est considéré vacant depuis le 9 septembre 2024;

Attendu que madame Marie-Pierre Gaulin occupe le poste de directrice adjointe à la Direction des soins infirmiers – RLS de Rouyn-Noranda;

Attendu la recommandation de nommer madame Marie-Pierre Gaulin sur l'intérim de directrice;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

De nommer madame Marie-Pierre Gaulin à titre de directrice intérimaire à la Direction des soins infirmiers du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2024-08-06

SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des éléments de la rencontre du 3 septembre dernier, dont :

- Transfert vers Santé Québec;
- Tournées ministérielles et de Santé Québec;
- Nominations des directeurs;
- Rapport d'activités 2023-2024 du comité de gouvernance et d'éthique.

6.1.1 Rapport annuel du comité de gouvernance et d'éthique 2023-2024

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel du comité de gouvernance et d'éthique 2023-2024.

6.2 Comité de vérification

M. Marcotte informe que Mme Nancy Morin, directrice des ressources financières et approvisionnement fera le suivi des éléments de la rencontre du 3 septembre dernier lors de son point à l'ordre du jour.

6.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Sirois informe des éléments de la rencontre du 9 septembre dernier, dont :

- Suivi des dossiers de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services ;
- Suivi du dossier des listes d'attente;
- Suivi des dossiers de maltraitances 2023-2024;
- Affichage du poste de commissaire-conseil;
- Présentation du rapport du CUCI par Mme Carole Bédard, présidente du CUCI;
- Visite de M. Patrick Thiffault concernant une visite à propos de la Direction des assurances du réseau de santé et de services sociaux (DARSSS) ;
- Visite d'Agrément Canada du mois de septembre.

6.4 Comité de révision

Mme Sirois souligne que le comité a traité d'un dossier en respect des délais légaux pendant la période estivale. Une rencontre est prévue le 23 septembre et d'autres d'ici Noël.

6.5 Comité des ressources humaines

Mme Quinchon souligne qu'il n'y a pas eu de rencontre pendant la période estivale.

6.6 Comité des immobilisations

M. Bourget informe du suivi des projets majeurs discutés lors de la rencontre du 3 septembre dernier, dont M. Lachapelle en fera un rapport plus détaillé à son point à l'ordre du jour.

6.7 Comité des usagers du centre intégré

Mme Bédard informe que les comités des usagers ont tous recommencé leurs activités.

6.7.1 Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré (CUCI) 2023-2024

Mme Bédard souligne les principaux éléments du rapport et remercie les directions pour leur très grande collaboration.

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel du comité des usagers du centre intégré 2023-2024 et en accepte les recommandations.

CA-2024-08-07 CONCERTATION RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CROCAT)

Mme Marie-Ève Duclos de la CROC-AT, accompagnée de Mmes Mélanie Ouellet et Joanie Poliquin pour le Regroupement des organismes communautaires d'Abitibi-Ouest (ROC-AO), présentent ce qu'est l'organisme de Concertation régionale des organismes communautaires (CROC-AT) qui regroupe plus d'une centaine d'organismes communautaires principalement en santé et services sociaux. Celle-ci se veut l'interlocutrice officielle des organismes communautaires auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue.

Son mandat, outre la représentation des organismes communautaires, est aussi de les motiver, les mobiliser sur les enjeux sociaux qui les concernent et sur la population qu'ils desservent, les soutenir, les accompagner et leur offrir de la formation. Il se veut un partenaire du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue depuis la régionalisation du programme d'aide aux organismes communautaires (PSOC) au milieu des années 90.

Mme Duclos présente les attentes des organismes en lien avec l'arrivée de Santé Québec et leurs inquiétudes quant à la gestion du programme PSOC, n'ayant reçu aucune nouvelle à ce sujet. Elle rappelle les conditions incontournables à la bonne collaboration pour la poursuite du partenariat dont l'ouverture, la transparence, le respect et la reconnaissance mutuelle, la souplesse, l'importance de la consultation et la concertation et de la diffusion d'information. Ces conditions étant bien définies dans leur cadre de référence et qu'elles souhaitent maintenir malgré l'arrivée de la nouvelle structure de Santé Québec. Le maintien du pouvoir décisionnel régional en fonction des réalités régionales est primordial ainsi que l'implication des organismes lors de la transition vers Santé Québec.

Mme Roy précise qu'il y a des informations à venir concernant la transition et que le maintien du fonctionnement actuel sera privilégié en attendant les précisions. Elle poursuit en soulignant qu'elle a confiance que la reconnaissance des enjeux territoriaux et particularités régionales et locales soit maintenue.

CA-2024-08-08 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

8.1 Statut et privilèges de médecins de famille

RÉSOLUTION

CA-2024-88 Acceptation d'octroi, de renouvellement et de modification de statuts et privilèges d'un médecin de famille

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1

de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu que, à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer, de renouveler ou de modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom», le [date], valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a. «Texte»;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en

permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);

- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptée par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Nominations :

1-05801, Mbuilu Pukuta, Jody	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Principale: Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre Secondaire CLSC de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : Urgence, hospitalisation de courte durée, service ambulatoire Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence, soins ambulatoires Privilèges spécifiques : Hospitalisation, CLSC Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-06954, Boivin, Alice	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre intégré de santé et de service sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Hôpital de Rouyn-Noranda, GMF-U de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : Urgence, Groupe de médecine familiale universitaire GMF-U Privilèges : Médecine d'urgence, Médecine de famille Privilèges spécifiques : Prise en charge et enseignement Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 19 mars 2026
1-07507, Sills, Alysia- Christin	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos Hôpital d'Amos Statut : membre actif Département : Médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, obstétrique - périnatalité, groupe de médecine familiale universitaire Privilèges : médecine de famille, Privilèges spécifiques : hospitalisation, obstétrique périnatalité, prise en

	charge en enseignement Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-06653, Thibault, Rachel	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de La Sarre Statut : actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : obstétrique - périnatalité Groupe de médecine familiale universitaire GMF -U (des Aurores boréales), hospitalisation de courte durée Privilèges : Médecine de famille Privilèges spécifiques : Prise en charge et enseignement, obstétrique périnatalité, hospitalisation Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 19 mars 2026

Modifications :

1-00926, Gagnon, Vicky	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : urgence, hospitalisation de courte durée, obstétrique-périnatalité, gériatrie et hébergement de longue durée, groupe de médecine familiale universitaire Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence Privilèges spécifiques : hospitalisation, obstétrique périnatalité, longue durée, réadaptation, prise en charge et enseignement Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-92170, Desroches, Julie	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CLSC et centre de réadaptation en dépendance de Rouyn-Noranda , Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, obstétrique-périnatalité , services ambulatoires Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, CLSC, hospitalisation, obstétrique périnatalité Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-05709, Houle- Mercier, Michaël	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, Centre de détention d'Amos, CHSLD d'Amos, (GMF-U d'Amos) Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, soins à domicile, gériatrie et hébergement de longue durée, groupe de médecine familiale universitaire Privilèges : médecine de famille Privilèges spécifiques : hospitalisation, clinique externe psychiatrie, clinique ambulatoire, soins à domicile, longue durée, réadaptation Privilèges d'exception : S.O. pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-16358, Letarte, Catherine	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre Statut : membre actif Département : médecine familiale et d'urgence Service(s) : urgence, service ambulatoires Privilèges : médecine d'urgence, médecine de famille Privilèges spécifiques : échographie ciblée Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre au 30 novembre 2025

1-04449, Reed, Christine	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence, chirurgie</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence, chirurgie mineure et assistance opératoire</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-16274, Touzin Geneviève	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos Hôpital d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, obstétrique-périnatalité, urgence, soins à domicile, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : échographie ciblée, hospitalisation, obstétrique, prise en charge et enseignement périnatalité, soins à domicile</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-16542, Blais, Louis- Philippe	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre de détention d'Amos, CHSLD d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos Hôpital d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, hospitalisation, longue durée, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-00188, Cormier, Natalie	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre de détention d'Amos, Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos Hôpital d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, hospitalisation, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre au 30 novembre 2025</p>
1-06159, Darcy, Ève	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital, CLSC et CHSLD, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de courte durée, soins à domicile, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, longue durée, réadaptation, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-13334, Hamel-Cyr, Marika	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, CLSC d'Amos, CHSLD d'Amos, Centre de réadaptation en déficience physique et en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de</p>

	<p>courte durée, obstétrique-périnatalité, soins à domicile, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, longue durée, obstétrique périnatalité, réadaptation, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p> <p>Ajout de l'installation Centre de réadaptation en déficience physique et en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme d'Amos à compter du 21 septembre 2023</p>
1-17301, Landes, Geneviève	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital, CLSC, CHSLD et Centre de réadaptation, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de courte durée, soins à domicile, soins palliatifs, urgence, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, longue durée, réadaptation, soins à domicile, soins palliatifs, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-18519, Masse, Vanessa	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital, CLSC du RLS et CHSLD, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, soins palliatifs, urgence, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, hospitalisation, longue durée, réadaptation, soins palliatifs, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-93147, Ménard, Danielle	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, obstétrique-périnatalité, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, obstétrique périnatalité, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-10081, Noël-Beau, Noémie	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre de détention d'Amos, Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, urgence, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, hospitalisation, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>

1-86112, Quirion, Karen	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CLSC de Barraute, CLSC et Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse d'Amos, CHSLD d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : services ambulatoires, gériatrie et hébergement de longue durée, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, CLSC, longue durée, réadaptation, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-18542, Roy, Virginie	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital, CLSC et CHSLD, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, soins à domicile, urgence, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, hospitalisation, longue durée, réadaptation, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-08101, Samuel- Thomassin, Véronique	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre de détention d'Amos, CLSC et Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse d'Amos, Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, urgence, soins à domicile, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, hospitalisation, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-03580, Shahvary, Nazanin	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-99170, Terrault, Stéphane	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital et CLSC, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, soins à domicile, urgence, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>

1-93182, Turgeon, Frédéric	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital CLSC et CHSLD, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : gériatrie et hébergement de longue durée, soins à domicile, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : longue durée, réadaptation, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-13664, Veillette- Lemay, Jacques- Antoine	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : CLSC et Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse d'Amos, Hôpital d'Amos, GMF-U les Eskers d'Amos</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, obstétrique-périnatalité, soins à domicile, groupe de médecine familiale universitaire</p> <p>Privilèges : médecine de famille</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, obstétrique périnatalité, soins à domicile, prise en charge et enseignement</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 1 décembre 2023 au 30 novembre 2025</p>
1-00527, Saroufim, Carlo	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda</p> <p>Statut : membre associé</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence médecine spécialisée</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, services ambulatoires, maladies infectieuses</p> <p>Privilèges : médecine de famille infectiologie</p> <p>Privilèges spécifiques : clinique ambulatoire, CLSC, hospitalisation S.O.</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>

Renouvellements :

1-20979, Montplaisir, Léane	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : urgence</p> <p>Privilèges : médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : S.O.</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-02867, Popa, Maria	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or, CLSC et centre de réadaptation en dépendance de Val-d'Or</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine familiale et d'urgence</p> <p>Service(s) : hospitalisation de courte durée, urgence, soins à domicile</p> <p>Privilèges : médecine de famille, médecine d'urgence</p> <p>Privilèges spécifiques : hospitalisation, soins à domicile</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Ajout de l'installation CLSC de Val-d'Or, du service et des privilèges spécifiques soins à domicile à compter du 25 janvier 2024</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2024-89

Acceptation d'octroi et de renouvellement de statuts et privilèges de médecins spécialistes

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom», le [date], valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a. «Texte»;

b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptée par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

Nominations :

1-17200, Paul, Emmanuelle	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : installation principale : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre, installation secondaire : Hôpital d'Amos Statut : membre actif Département : pédiatrie Service(s) : S.O. Privilèges : pédiatrie Privilèges spécifiques : S.O.
---------------------------------	---

	Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 1er septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-06554, Bellavance, Marc-André	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-D'Or Statut : membre actif Département : Chirurgie Service(s) : Chirurgie générale Privilèges : Chirurgie générale Privilèges spécifiques : Chirurgie bariatrie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 19 mars 2026
1-04002, Brisson, Henri	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital d'Amos Statut : membre associé Département : psychiatrie Service(s) : S.O. Privilèges : psychiatrie Privilèges spécifiques : S.O. Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 19 mars 2026
1-18554, Ferré, Romuald	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre ; secondaires : Hôpital d'Amos, Hôpital de Rouyn-Noranda, Hôpital de Val-d'Or, Centre multiservices de santé et de services sociaux de Ville-Marie Statut : membre associé Département : imagerie médicale Service(s) : radiologie diagnostique Privilèges : radiologie diagnostique Privilèges spécifiques : imagerie du sein, IRM Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre au 30 novembre 2025 Expertise requise en imagerie mammaire, en complément d'une pratique partielle en radiologie générale

Renouvellements :

1-02572, Abou Kheir, Selim	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or Statut : membre actif Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : gastroentérologie Privilèges spécifiques : gastro-entérologie incluant endoscopie Privilèges d'exception : échographie endoscopie, ERCP Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-10316, Halac, Ugur	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : pédiatrie Service(s) : S.O. Privilèges : gastroentérologie Privilèges spécifiques : endoscopie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025
1-08221, Hijal, Tarek	prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda Statut : membre associé Département : médecine spécialisée Service(s) : médecine spécialisée Privilèges : radio-oncologie Privilèges spécifiques : radio-oncologie Privilèges d'exception : S.O. Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025

1-03673, Madar, Houssein Mohamed	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : principale : Hôpital de Val-d'Or ; secondaire : Hôpital de Rouyn-Noranda</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine spécialisée</p> <p>Service(s) : médecine spécialisée</p> <p>Privilèges : endocrinologie</p> <p>Privilèges spécifiques : endocrinologie, incluant privilèges de recherches</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p> <p>Ajout de privilèges de recherches à compter du 21 septembre 2023</p>
1-03463, Perron- Gagnon, Lisa	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : médecine spécialisée</p> <p>Service(s) : médecine spécialisée</p> <p>Privilèges : radio-oncologie</p> <p>Privilèges spécifiques : radio-oncologie</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-00393, Saib, Rachid	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or, Hôpital en santé mentale et CLSC de Malartic</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : psychiatrie</p> <p>Service(s) : S.O.</p> <p>Privilèges : psychiatrie</p> <p>Privilèges spécifiques : S.O.</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-04479, Semaan, Firas	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Val-d'Or</p> <p>Statut : membre actif</p> <p>Département : pédiatrie</p> <p>Service(s) : S.O.</p> <p>Privilèges : pédiatrie</p> <p>Privilèges spécifiques : endoscopie digestive pour la clientèle pédiatrique</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-16611, Skamene, Sonia	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda</p> <p>Statut : membre associé</p> <p>Département : médecine spécialisée</p> <p>Service(s) : médecine spécialisée</p> <p>Privilèges : radio-oncologie</p> <p>Privilèges spécifiques : radio-oncologie</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>
1-20639, Tsui, James Man Git	<p>prévoir que la nomination est valable pour une pratique dans la ou les installations suivantes : Hôpital de Rouyn-Noranda</p> <p>Statut : membre associé</p> <p>Département : médecine spécialisée</p> <p>Service(s) : médecine spécialisée</p> <p>Privilèges : radio-oncologie</p> <p>Privilèges spécifiques : radio-oncologie</p> <p>Privilèges d'exception : S.O.</p> <p>Pour la période du 19 septembre 2024 au 30 novembre 2025</p>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Statuts de pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2024-90**Acceptation de nominations de pharmaciens**

Attendu les articles 214 et 215 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu les articles 86, 87 et 96 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 12 septembre 2024 (résolution no 24-35).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter les nominations suivantes :

4-043027, Caron, Alex-Ann	Statut de membre actif en pharmacie à Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 19 septembre 2024
4-211861, Grondin, Cynthia	Statut de membre associé en pharmacie à Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 19 septembre 2024
4-040148, Simard-Pouliot, Alexandra	Statut de membre associé en pharmacie à Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 19 septembre 2024
4-042990, Nolet, Annabelle	Statut de membre associé en pharmacie à Installations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Abitibi-Témiscamingue, à compter du 19 septembre 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Démissions de médecins et pharmaciens**RÉSOLUTION****CA-2024-91****Acceptation de démissions de médecins et pharmaciens**

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2) (LMRSSS), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de la personne suivante :

RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
R08	Pharmacien	Mme Suzanne Godin – 091201 – membre associé	1 ^{er} juillet 2024 - démission

Et **d'accepter** la démission des personnes suivantes en respect de l'article 254 qui stipule que « Le médecin ou le dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. » :

RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
RN	Hémato-oncologue	Dr Samer Tabchi – 18861 – membre actif	21 juin 2024 - démission
RN	Médecin de famille	Dr Antoine Mailloux – 05504 – membre actif	1 ^{er} novembre 2024 - démission
Val-d'Or	Médecin de famille	Dr Giuseppe Lombardi - 19182 - membre associé	21 septembre 2024 – démission

Et **d'accepter** la démission des personnes suivantes en respect de l'article 255 qui stipule que « Malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre. » :

RLS	Spécialité	Nom, prénom (Numéro pratique), statut	Date d'effet de la démission - retraite
RN	Santé publique et médecine préventive	Dr Michel Jutras - 64134 – membre associé	28 mai 2024 - démission
Témis	Médecin de famille	Dr Louis-Philippe Hubert – 16859 – membre actif	10 mai 2024 - démission
Val-d'Or	Médecin de famille	Dr Myhala Mukuna – 19361 – membre actif	30 août 2024 - démission

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Démissions de chefs adjoints du département de médecine spécialisée

RÉSOLUTION

CA-2024-92 Acceptation de démissions de chefs adjoints du département de médecine spécialisée

Attendu que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c. S-5. r. 5) présente au chapitre VI les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son intégralité le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille a été adopté au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015 (CA-2015-18);

Attendu que la nomination des chefs adjoints du département de médecine spécialisée du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a été approuvée par le conseil d'administration le 14 mars 2024 (CA-2024-23).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de docteur François Dubois à titre de chef adjoint du département de médecine spécialisée pour le RLS de Rouyn-Noranda et de docteur François Taschereau à titre de chef adjoint du département de médecine spécialisée pour le RLS de La-Vallée-de-l'Or, rétroactivement au 20 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation

RÉSOLUTION

CA-2024-93 **Acceptation de signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et mise à jour du Plan de délégation**

Attendu la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins et dentistes;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins et dentistes exerçant dans son organisation;

Attendu que la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer la personne suivante comme signataire autorisée à la RAMQ :

- Mme Marie-Noel Le Pain, adjointe-cadre intérimaire au directeur des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique.

De maintenir la désignation de Mme Christelle Petit à titre de directrice adjointe à la DSPEUPC;

De retirer les personnes suivantes comme signataire autorisée à la RAMQ :

- Dr François Dubois, chef adjoint du département de médecine spécialisée – RLS Témiscamingue et Rouyn-Noranda;
- Dr François Taschereau, chef adjoint du département de médecine spécialisée – RLS La Vallée-de-l'Or.

Et **d'adopter** la mise à jour du plan de délégation des signataires autorisés à la RAMQ comme présenté ci-joint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Renouvellement des permis des centres de procréation assistée

RÉSOLUTION

CA-2024-94 **Renouvellement des permis des centres de procréation assistée**

Attendu que la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (RLRQ, chapitre A-5-01) et le Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée (A-5-01, r.1) présentent les modalités à respecter à l'égard des activités de procréation assistée dont le renouvellement du permis aux 3 ans;

Attendu que le processus de renouvellement des permis des Centres de procréation assistée qui se retrouvent dans les installations Hôpital de Rouyn-Noranda (4101-0023), Hôpital de Val-d'Or (4101-0022) et Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre (4101-0021) respecte l'ensemble des modalités exigées par la réglementation;

Attendu que cette demande de renouvellement de permis sera valide pour une période de trois ans et devra être soumise à nouveau, dans trois ans pour se conformer aux modalités exigées par la réglementation;

Attendu que la demande de renouvellement de permis doit avoir été approuvée par le conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De mandater Mme Caroline Roy, présidente-directrice générale, pour déposer au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue une demande de renouvellement de permis pour les Centres de procréation assistée des installations suivantes :

- Hôpital de Rouyn-Noranda (4101-0023)
- Hôpital de Val-d'Or (4101-0022)
- Centre multiservices de santé et de services sociaux de La Sarre (4101-0021)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Démission et nomination au comité de révision

RÉSOLUTION

CA-2024-95 **Acceptation de démission et de nomination au comité de révision**

Attendu l'article 51 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la réception de l'avis de démission du docteur Diane Allen;

Attendu la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (#24-32).

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission de docteur Diane Allen et la nomination du docteur Carlo Saroufim à titre de membre du comité de révision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Modifications au calendrier 2024-2025 des séances ordinaires du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2024-96 **Acceptation de modifications au calendrier 2024-2025 des séances ordinaires du conseil d'administration**

Attendu la présence d'un conflit d'horaire important à l'agenda de la présidente-directrice générale concernant les dates des séances ordinaires du conseil d'administration du 5 décembre 2024 et du 5 juin 2025 et des rencontres au ministère en présentiel à Québec;

Attendu l'acceptation du président du conseil d'administration pour une modification de dates;

Attendu la proposition CGE-2024-11 du comité de gouvernance et d'éthique;

Attendu l'article 9.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le calendrier des rencontres du conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter les modifications au calendrier 2024-2025 des assemblées ordinaires du conseil d'administration afin de déplacer la séance du 5 décembre 2024 au 12 décembre 2024 ainsi que la séance du 5 juin 2025 au 12 juin 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Révision du protocole Intervention en santé mentale et en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté

RÉSOLUTION

CA-2024-97 **Adoption de la révision du protocole Intervention en santé mentale et en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté**

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);

Attendu que depuis l'adoption du protocole Intervention en santé mentale et en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté en 2020, le ministère a apporté quelques nouveautés et ajustements, entre autres, dans le *Guide de soutien pour intervenir auprès d'un enfant de 5 à 13 ans à risque suicidaire* (MSSS, 2021);

Attendu que ce protocole révisé sur l'intervention en santé mentale et en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté s'inspire des conditions applicables et vise à s'ajuster aux meilleures pratiques, aux nouvelles données probantes et aux nouveautés et ajustements du ministère.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter la révision du protocole Intervention en santé mentale et en situation de risque suicidaire pour les jeunes en difficulté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Rapport financier trimestriel AS-617, période 3

RÉSOLUTION

CA-2024-98 Adoption du Rapport financier trimestriel AS-617, période 3

Attendu la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de santé et services sociaux (RLRQ, E-12.000);

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit produire le rapport financier trimestriel à la période 3 de l'année financière 2024-2025 et que ce rapport doit être adopté par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du comité de vérification du 3 septembre 2024.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'adopter le rapport financier trimestriel à la période 3 de l'année financière 2024-2025 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Signataires pour les affaires bancaires

RÉSOLUTION

CA-2024-99 Autorisation de signataires pour les affaires bancaires

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit mettre à jour les personnes autorisées pour les affaires bancaires auprès des institutions financières suivantes : Caisse Desjardins, Banque Nationale et Banque Canadienne Impériale de Commerce;

Attendu que ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir le paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention utiles pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention pour l'émission et la gestion de cartes de crédit pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention pour la gestion de terminaux de paiement pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

Attendu que les institutions bancaires exigent une résolution du conseil d'administration de l'établissement pour reconnaître un signataire;

Attendu que le nom de M. Philippe Gagné doit être retiré de la liste des personnes autorisées pour les comptes bancaires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le nom de Mme Evelyne Grenier-Ouimette doit être ajouté, à titre de présidente-directrice générale adjointe, pour les comptes bancaires.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser que le nom de Monsieur Philippe Gagné soit retiré de la liste des personnes autorisées à signer toutes les transactions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et que les personnes autorisées à signer, au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, toutes les transactions auprès des institutions financières soient Mesdames Caroline Roy, Evelyne Grenier-Ouimette et Nancy Morin, qui sont déjà signataires, pour les comptes suivants :

Comptes bancaires du CISSS-AT

Caisses Desjardins	
Épargne avec opérations	30045
Épargne avec opérations	40153
Épargne avec opérations	40160
Épargne avec opérations	40180
Épargne avec opérations	41135
Épargne avec opérations	41140
Épargne avec opérations	41145
Épargne avec opérations	41410
Épargne avec opérations	41415
Épargne avec opérations	41420
Épargne avec opérations	41905
Épargne avec opérations	80065
Épargne avec opérations	80068
Épargne avec opérations	800177
Épargne avec opérations	102400
Épargne avec opérations	102401
Épargne avec opérations	446851
Avantage entreprise	446851
Épargne avec opérations	446852
Épargne avec opérations	446853
Épargne avec opérations	25190
Épargne avec opérations	25192
Épargne avec opérations	27975
Avantage entreprise	27975
Épargne avec opérations	28025

Banque Nationale	
Compte commercial	672329

Banque canadienne impériale de commerce	
Opération entreprise	20-04313
Opération entreprise	24-02211
Opération entreprise	24-02416

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

RÉSOLUTION

CA-2024-100 **Autorisation d'une demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation**

Attendu que l'autorisation d'emprunt en cours est d'un montant de 350 millions \$ pour le fonctionnement du fonds d'exploitation;

Attendu que le déficit cumulé de l'établissement du fonds d'exploitation en date du 31 mars 2023 était de 251 522 772\$;

Attendu que le déficit d'exploitation prévisionnel pour l'exercice 2024-2025 est de 110 millions \$ selon le rapport AS-617 de la période 4;

Attendu que le bilan de l'établissement comprenait des comptes à recevoir du MSSS de plus de 76 millions \$ en date du 31 mars 2024, et que les dates d'encaissement de ces comptes à recevoir sont difficilement prévisibles.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale, Madame Caroline Roy, à demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 350 000 000 millions \$ pour le fonctionnement régulier du fonds d'exploitation pour la période allant jusqu'au 30 juin 2025, ainsi que de signer les documents requis auprès du ministre des Finances du Québec pour ces emprunts autorisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Rehaussement de l'enveloppe 2024-2025 du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

RÉSOLUTION

CA-2024-101 **Rehaussement de l'enveloppe 2024-2025 du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)**

Attendu qu'une somme supplémentaire de 354 400 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et doit être versée à la mission globale des groupes;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.S-4.2);

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de rehaussement déposées par les organismes communautaires pour 2024-2025;

Attendu que les groupes ont été évalués pour constater leur respect des règles d'admissibilité du PSOC pour 2023-2024, notamment en regard du

respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de rehaussement;

Attendu qu'il a été convenu en comité de partenariat pour la réalisation de cet exercice de rehaussement 2024-2025 de reconnaître un rayonnement supra territorial ou régional, de reconnaître la double typologie pour 1 organisme, de baser les calculs sur les nouvelles balises administratives.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De verser, pour 2024-2025, dans le cadre du rehaussement du PSOC, la somme totale de 354 400 \$ pour le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires selon la répartition suivante :

Organisme	Rehaussement
Accueil Amos	5 848 \$
ACTIA	4 112 \$
Arche Abitibi-Témiscamingue	500 \$
Association parents enfants handicapés Témiscamingue.	3 406 \$
Association personnes handicapées Témiscaming	4 418 \$
Assoc. pour intégration sociale de Rouyn-Noranda	7 169 \$
Association des aidants naturels de Val-d'Or	3 860 \$
Association des grands frères et grandes sœurs de Rouyn-Noranda	1 550 \$
Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	4 125 \$
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs secteur Abitibi-Témiscamingue (AQEPA)	5 000 \$
Association place au soleil	4 419 \$
Association Sourires Adaptés (Aile brisée)	4 066 \$
Au sein des femmes Québec	3 802 \$
Besoin d'aide 24 / 7	1 307 \$
Bouée d'Espoir Inc.	4 072 \$
CALACS Abitibi	1 344 \$
CALACS Témiscamingue	1 961 \$
CAPACS-AO	1 350 \$
Centre bénévolat de la Vallée-de-l'Or Inc.	2 159 \$
Centre bénévolat du Lac Témiscamingue	3 299 \$
Centre Bernard-Hamel	3 116 \$
Centre d'action bénévole l'Amicale	3 061 \$
Centre d'action bénévole de Rouyn-Noranda	1 768 \$
Centre de femmes l'Érige (Le)	2 852 \$
Centre des bénévoles Uni-Joie	5 500 \$
Centre Entre-femmes	2 849 \$
Centre La Mésange	4 370 \$
Centre de prévention du suicide d'Abitibi-Ouest	4 234 \$
Centre de prévention du suicide Amos	4 098 \$
Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda Inc.	3 771 \$
Centre de prévention du suicide de Senneterre	4 516 \$
Centre de prévention du suicide du Témiscamingue	4 363 \$
Centre de prévention du suicide de la Vallée-de-l'Or Inc.	3 997 \$
Centre ROSÉS Abitibi-Témiscamingue	4 794 \$
Chrysalide	7 298 \$
Club amitié des handicapés de l'Abitibi-Ouest	3 296 \$
Club handicapés de Val-d'Or	3 873 \$
Comité "Main dans la main" de La Corne	4 000 \$
Comité de bénévoles de Landrienne	900 \$

Comité de bénévoles « Papillons dorés » de Ste-Gertrude	5 947 \$
Comité de bénévoles Santé et Joie	3 000 \$
Comité de la condition féminine au Témiscamingue	2 850 \$
CROC-AT	4 065 \$
Corporation L'Alliance des générations pour personnes âgées	6 000 \$
Coup de pouce communautaire Malartic	3 056 \$
Élan maison jeunes milieu rural	4 627 \$
Entretoise du Témiscamingue	3 624 \$
ESPACE Abitibi-Est	1 544 \$
Femmes Ressources	4 547 \$
Groupe d'entraide aux aînés	3 262 \$
Groupe en toute amitié de Senneterre	4 502 \$
Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue	5 254 \$
Groupe Soleil Malartic	3 712 \$
Indépendance 65 +	3 603 \$
Jeunesse Action Val-d'Or	3 831 \$
Liaison 12-18 inc (Maison des jeunes de Témiscaming)	3 987 \$
Maison du compagnon de La Sarre	6 841 \$
Maison du Soleil Levant de Rouyn-Noranda	6 715 \$
Maison jeunes du Témiscamingue	3 946 \$
Maison jeunes Desjardins Amos	4 232 \$
Maison des jeunes Le KAO	5 487 \$
Maison des jeunes de La Sarre	3 975 \$
Maison 4 saisons du Témiscamingue	7 357 \$
Maison St-André Abitibi-Ouest	3 330 \$
Marginales	5 193 \$
ORDET	4 082 \$
Personnes hand. Amos région (PHAR)	4 087 \$
Piaule de Val-d'Or	5 602 \$
Pilier Association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue	4 295 \$
Pont de Rouyn-Noranda	2 607 \$
Popote roulante Val-d'Or	3 500 \$
Portail	4 027 \$
RAIDDA-T	2 798 \$
Refuge jeunesse Malartic	4 356 \$
Regroupement entraide sociale du Témiscamingue	3 224 \$
Regroupement proches-aidants d'Abitibi-Ouest	5 175 \$
Regroupement proches-aidants Rouyn-Noranda	4 356 \$
Résidence d'hébergement Chaumière Inc.	7 682 \$
Résilient	4 024 \$
Repère	3 285 \$
Rescousse	4 072 \$
Ressource personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue Nord du Québec	4 445 \$
Service d'aide et de traitement en apprentissage social (SATAS)	1 707 \$
Société Alzheimer de l'Abitibi-Témiscamingue	2 937 \$
Société autisme de l'Abitibi-Témiscamingue	4 093 \$
Société sclérose en plaques Abitibi-Témiscamingue	4 223 \$
Soupape /Interlocal de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda	1 923 \$
Table concertation personnes âgées du Témiscamingue	3 068 \$
Trait d'Union de La Sarre	6 598 \$
Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	3 919 \$
TOTAL	354 400 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Reconnaissance et admissibilité d'organismes communautaires au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

RÉSOLUTION

CA-2024-102 Reconnaissance et admissibilité d'organismes communautaires au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)

Attendu que l'organisme Club ACV de Rouyn-Noranda a procédé à sa dissolution;

Attendu que l'organisme Diabète de Val-d'Or a procédé à sa dissolution;

Attendu que l'organisme Arc-en-soi de La Sarre a contrevenu aux articles 2.3 et 2.5 de la convention de soutien financier du PSOC;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a fait valoir l'article 4 de la convention, gestion des situations particulières, en respectant la procédure prévue en cas de suivi de gestion, ainsi que les étapes mentionnées à la convention et les délais correspondants.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter le retrait de la reconnaissance et de l'admissibilité à tout financement au PSOC aux organismes Club ACV de Rouyn-Noranda, Diabète Val-d'Or et Arc-en-soi de La Sarre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Dérogation du conseil d'administration pour les modifications aux règles du calendrier de conservation

RÉSOLUTION

CA-2024-103 Dérogation du conseil d'administration pour les modifications aux règles du calendrier de conservation

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme public visé au paragraphe 6.1 de l'annexe de cette loi.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser les modifications de règles au calendrier de conservation sans nécessiter l'approbation préalable du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.17 Accès à la gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA)

RÉSOLUTION

CA-2024-104 Accès à la gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA)

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme public visé au paragraphe 6.1 de l'annexe de cette loi;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser à Mme Myriam St-Louis, technicienne en documentation, l'accès à la gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18 Modification aux permis d'exploitation de l'établissement

RÉSOLUTION

CA-2024-105 Modification aux permis d'exploitation de l'établissement - Groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) Les Eskers d'Amos

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionale (RLRQ, chapitre 0-7.2);

Attendu que le GMF-U Les Eskers d'Amos situé au 692, 4^e Avenue Ouest dans la ville d'Amos est actuellement un GMF-U privé (statut hors établissement) et que l'établissement désire le rendre public (statut intra-établissement) par l'ajout de cette nouvelle installation à son permis d'exploitation avec mission Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés (CHSGS) en date du 1^{er} septembre 2024;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue contribuera ainsi à assurer une stabilité et une pérennité afin de permettre au GMF-U de poursuivre ses missions d'enseignement et de prise en charge de la population du territoire en toute quiétude;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu l'autorisation de la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement du MSSS pour le volet locatif ainsi que pour le financement des équipements et mobiliers.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De mandater Mme Caroline Roy, présidente-directrice générale, pour demander une modification sans impact légal au permis d'exploitation du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, pour l'ajout de l'installation Groupe de médecine de famille universitaire Les Eskers d'Amos, le tout tel que présenté en annexe et dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

En lien avec deux résolutions concernant le Programme d'aide aux organismes communautaires (PSOC), qui ont fait l'objet de recommandations lors de l'ordre du jour de consentement, Mme Marie-Ève Duclos demande si le processus de décision encadrant la résultante de ces résolutions a été expliqué aux membres.

Mme Roy précise que les membres ne discutent pas des décisions de l'ordre du jour de consentement, mais que pour pouvoir procéder à l'adoption, ils ont eu toutes les démarches entreprises pour en arriver à une décision éclairée. Il est recommandé de revenir en comité partenariat si des précisions sont requises quant aux informations transmises ou non au conseil d'administration.

CA-2024-08-09 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2023-2027

Mme Mylène Racine, directrice intérimaire à la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique présente les résultats actuels de la planification stratégique 2023-2027. Les trois grands enjeux ciblés dans le plan stratégique sont l'organisation humaine du travail, une population en santé et un accès aux soins et services en temps opportun. Ce suivi permet de pouvoir se comparer avec les autres établissements et connaître le niveau d'avancement.

Elle poursuit avec les résultats de la période quatre du tableau de bord de gestion du conseil d'administration pour les indicateurs en lien avec les trois priorités du conseil d'administration dont l'accès aux services de premières lignes et de proximité, la concertation locale et partenariats ainsi que le CISSS : un employeur de choix.

CA-2024-08-10 ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Mme Nancy Morin, directrice des ressources financières et approvisionnement, présente les résultats financiers à la période 4 pour les dépenses salariales et autres charges. Elle informe que les périodes financières, qui étaient calculées en fonction des périodes de paies, sont maintenant calculées mensuellement. Ceci apporte des variations importantes lors de comparaisons avec l'année antérieure. Le déficit prévisionnel au 31 mars 2025 est de 109 M\$.

CA-2024-08-11 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Mathieu Fortier, directeur des ressources humaines, résume la période estivale au niveau des ressources humaines versus le maintien des services essentiels. Seule une coupure de service au niveau du Témiscamingue en lien avec le bloc opératoire a été vécue. Il précise qu'une modulation dans l'organisation de l'offre de services a été nécessaire pour y arriver ainsi que l'augmentation des heures supplémentaires. De plus, trente-deux ressources supplémentaires provenant d'autres établissements sont venues assister l'établissement, dont cinq encore en fonction. Pour ce qui est des personnes issues des équipes volantes nationales, quarante-neuf personnes sont venues en région.

Une diminution du recours à la main-d'œuvre indépendante est constatée et les différentes stratégies de rétention et d'attraction, incluant l'autogestion des horaires, portent fruit.

CA-2024-08-12 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle, directeur des services techniques et logistique, présente l'état d'avancement des projets majeurs d'infrastructure suivants :

- GMF-U de La Vallée-de-l'Or;
- Maison des aînés et alternative de Val-d'Or;
- Rehaussement de l'entrée électrique de l'hôpital de Val-d'Or;
- Mise aux normes de la ventilation au centre hospitalier de Val-d'Or;
- Maison des aînés et alternative spécialisée de Macamic;
- Entrepôt pour les équipements des services à domicile à Amos;
- Mise aux normes des salles blanches à Amos;
- Urgence, soins intensifs et bloc opératoire de l'Hôpital d'Amos;
- Maison des aînés et alternative de Rouyn-Noranda;
- Projet de guérites pour les stationnements pour tous les centres hospitaliers;
- Réfection de l'ancienne urgence et accueil de Ville-Marie;
- Point de service local de Ville-Marie.

CA-2024-08-13 AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 31 octobre 2024.

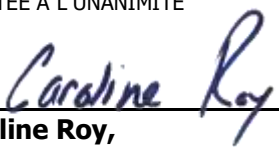
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Catherine Sirois


IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Caroline Roy,
secrétaire



Daniel Marcotte,
président

Adopté le 31 octobre 2024